ministère Éducation nationale
Délégation à la communication

la lettre Flash

22 février 2002

Primaire Secondaire

De nouveaux programmes pour l'école primaire

Le ministre de l'éducation nationale a présenté le mercredi 20 février 2002 les nouveaux programmes de l'école primaire qui vont être mis en place, dès la rentrée 2002, pour la première année de chacun des trois cycles (petite section de maternelle, grande section de maternelle et cours élémentaire 2e année). Ils prennent en compte toutes les orientations annoncées en juin 2000.

"La poursuite acharnée de la lutte pour la réussite de tous les élèves est le maître mot qui a guidé notre action dans l'élaboration de ces nouveaux programmes", a rappelé Jack Lang. Une réussite qui doit se fonder sur le développement harmonieux de toutes les facultés de l'enfant, afin de favoriser son plein épanouissement et lui donner une armature intellectuelle solide.
Préalable essentiel, sans lequel il ne saurait y avoir ni réussite scolaire ni épanouissement personnel et social : **la maîtrise de la langue française sous ses différentes formes, orales comme écrites, et dans la variété des approches qu'elle suppose, de la grammaire à la littérature, se voit accorder une place tout à fait prépondérante.** "De ce point de vue, c'est la première fois, a souligné le ministre, qu'est aussi clairement indiquée la place que devront se voir réserver la lecture et l'écriture au sein des apprentissages disciplinaires. Au cycle 3, par exemple, pas moins de 10 heures hebdomadaires leur sont consacrées."

Préparer les élèves à affronter les échéances de l'avenir

Prenant en compte l'ensemble des formes d'intelligence, les nouveaux programmes ne négligent aucun contenu disciplinaire, qu'il s'agisse de la rénovation de l'enseignement des sciences, de la place accordée aux arts, notamment à travers la multiplication des classes à projet artistique et culturel, de l'apprentissage de la vie sociale ou encore de l'éducation physique et sportive. L'école primaire doit également préparer davantage les élèves à affronter le monde et les échéances de l'avenir.
C'est pourquoi, **pour la première fois dans l'histoire des programmes du primaire, l'apprentissage d'une langue vivante accède à une légitimité qui se traduit par un horaire et par des contenus précis**. De la même façon, la place des technologies de l'information et de la communication est résolument confirmée. Leur apprentissage spécifique est désormais valorisé au cycle 3 par la délivrance d'un brevet d'informatique et d'internet, le B2i. Les programmes s'inscrivent égale-

L'application du plan pour l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire

La généralisation de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire se poursuit selon le calendrier annoncé en juin 2000 :

- pendant l'année scolaire 2001-2002, 97,1 % des classes de CM2 et 93,9 % de l'ensemble des classes de cours moyens publics reçoivent un tel enseignement ;
- **les étapes ultérieures sont la rentrée 2002 pour le CE2, 2003 pour le CE1, 2004 pour le CP et 2005 pour la grande section de maternelle** ;
- les programmes pour les langues vivantes entrent en vigueur **en septembre 2002 pour la première année du cycle des approfondissements (CE2).**

ment avec force dans une dimension européenne : l'éducation civique, l'histoire, la géographie, la littérature et les arts font une place conséquente à l'Europe, nouvel horizon de la citoyenneté.

"**L'ambition de ces objectifs**, a affirmé le ministre, **impose à tous exigence et claire conscience des enjeux**. Dans une société complexe et un monde difficile, il faut que les élèves acquièrent, dès l'école primaire, une formation solide et structurée, auxquelles seules des exigences fortes permettent de parvenir."

Une élaboration originale au plus près des pratiques du terrain

Adoptés par le Conseil supérieur de l'éducation en janvier 2002, **les programmes de l'école primaire n'avaient jamais été aussi profondément changés depuis 1923.** Leur formulation est nouvelle. Ils ne constituent pas un catalogue de points à traiter, mais explicitent les démarches à mettre en œuvre. Ils donnent des repères aux maîtres et aux parents en termes de compétences exigibles, distinguant les connaissances acquises, les comportements et les savoir-faire.

Un groupe d'experts rassemblant une diversité de compétences (professeurs des écoles, conseillers pédagogiques, professeurs d'IUFM, inspecteurs, universitaires et membre de l'Académie des sciences), a eu la charge d'élaborer les projets de textes, puis de les amender à la lumière des observations faites dans le cadre de la consultation nationale de tous les enseignants des écoles. Le Conseil national des programmes a proposé un cadre, suivi attentivement les travaux, formulé des recommandations et finalement approuvé les programmes.

La mise en œuvre des programmes est facilitée par une série de mesures d'accompagnement :

- les moyens humains sont renforcés grâce à un plan pluriannuel prévoyant le recrutement de 62 000 enseignants en cinq ans ;
- une rénovation de la formation des maîtres est engagée, centrée sur la pratique et l'expérience du métier en seconde année d'IUFM ;
- des outils pédagogiques et, en particulier, **des documents d'application adaptés seront mis à la disposition des enseignants avant la rentrée 2002**.

Assurer la diffusion la plus large

Pour mieux assurer leur diffusion, au-delà de leur édition classique dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale (numéro hors série n° 1 du 14 février

Une première liste d'œuvres littéraires de référence associée aux nouveaux programmes

Un enseignement de la littérature figure pour la première fois dans les programmes de l'école primaire au cycle 3. Pour aider les maîtres, les documents d'application des programmes prévoient une première liste d'œuvres littéraires de référence qui doivent permettre la découverte de grands textes du patrimoine français, européen et mondial, d'ouvrages dèjà classiques du livre de jeunesse, tout en ouvrant à la diversité la plus actuelle des écritures et des thèmes.

Cette liste comprend tous les genres :

- des contes traditionnels et modernes ;
- des albums ;
- des romans de fiction ;
- de la poésie ;
- des bandes dessinées ;
- des pièces de théâtre.

Avec plus de 50 éditeurs, l'édition française se trouve représentée dans sa diversité.

Une aide budgétaire spécifique est prévue pour l'équipement des écoles.

2002), **les nouveaux programmes sont coédités par le Centre national de documentation pédagogique et les éditions XO**, avec une présentation en deux tomes au format de poche, l'un pour l'école maternelle, l'autre pour l'école élémentaire. Les 400 000 maîtres de l'école reçoivent actuellement – et individuellement – un exemplaire de ces deux ouvrages, disponibles par ailleurs dans le réseau du CNDP, en librairie et dans les points de vente des grandes surfaces au prix de 4,90 euros et 9,90 euros.

Dossier de presse consultable sur :
www.education.gouv.fr/presse/2002/programme/ecoledp.htm

Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire :
www.education.gouv.fr/bo/2002/hs1/default.htm